



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 12983

### Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement sur les actions mises en place dans son ministère en matière de préservation de l'environnement et de développement durable.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement ne dispose pas en propre de services déconcentrés. L'administration centrale, qui comprend 600 agents, est installée sur quatre sites parisiens et deux sites dans la région nantaise, dont l'équipement et l'entretien relèvent à ce jour des ministères à partir desquels a été constituée la nouvelle administration centrale (affaires étrangères et européennes, travail, relations sociales et solidarité, intérieur, outre mer et collectivités territoriales). Par conséquent, le ministère n'est pas aujourd'hui directement compétent pour dresser un bilan carbone de ses immeubles. Il ne peut donc pour l'instant quantifier sa contribution via son fonctionnement et ses immeubles à la préservation de l'environnement et au développement durable. Cependant, il va de soi que, dans la perspective du regroupement des services parisiens de l'administration centrale sur un site unique, cette préoccupation sera fortement prise en compte.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Zumkeller](#)

**Circonscription :** Territoire-de-Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12983

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** Immigration, intégration, identité nationale et codéveloppement

**Ministère attributaire :** Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 décembre 2007, page 7946

**Réponse publiée le :** 15 avril 2008, page 3292